

**DECISION N°2017-06-196**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Eaux"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-1-1°, R. 1313-14-9°, R. 1313-25-6°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 20 juin 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Eaux" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour une durée de 3 ans :

M. Bornert (Gilles), président  
Mme Albasi (Claire)  
Mme Ayrault (Sophie)  
M. Baron (Jean)  
M. Boudenne (Jean-Luc)  
Mme Cabassud (Corinne)  
Mme Caron (Véronique)  
M. Carré (Jean)  
Mme Celle-jeanton (Hélène)  
M. Cimetière (Nicolas)  
M. Dagot (Christophe)  
Mme Dublineau (Isabelle)  
M. Gasperi (Johnny)  
M. Gonzalez (Jean-Louis)  
M. Humbert (Jean-François)  
M. Huneau (Frédéric)  
M. Lévi (Yves),  
M. Moulin (Laurent)

.../...



M. Perdiz (Daniel)  
Mme Petit (Fabienne)  
M. Sarakha (Mohamed)  
Mme Sauvant-Rochat (Marie-Pierre)  
Mme Togola (Anne)  
Mme Tremblay (Michèle)  
Mme Vialette (Michèle)  
Mme Welté (Bénédicte)

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 5 juillet 2017

Le Directeur Général

Dr Roger GENET